

Projet d'une « Académie créole »

Fiche de renseignements

A. HISTORIQUE DES TRAVAUX MENES SUR LE CREOLE DE GUADELOUPE

1. L'idée d'une académie créole en Guadeloupe est ancienne, elle remonte aux années 50. Des amoureux du « langage créole » regroupés autour de Rémy Nainsouta fondent l'ACRA (Académie Créole des Antilles) dont l'objectif est la publication d'un dictionnaire. La « Revue Guadeloupéenne » semble au cœur des activités de ce groupe dans lequel on trouve Roger Fortuné, Joseph Hazaël-Massieux et bien d'autres tels Yvan Doc dit Fondoc et autres animateurs des Jeux Floraux de la Guadeloupe. Le dictionnaire n'a jamais été achevé, mais il est probable que la publication par Auguste Bazerque d'un volumineux ouvrage intitulé *Le langage créole* ainsi que la publication par Robert Germain d'une *Grammaire créole* soient des résurgences de cette époque. **Tous les travaux de ces précurseurs butent sur les incohérences d'une graphie étymologisante.**
2. Au cours de cette même décennie G. Lauriette, instituteur « génial » pour certains, « fou » pour d'autres, sera mis à la retraite anticipée pour avoir émis l'idée qu'il fallait tenir compte du parler créole des apprenants même si ce patois n'était que du « français corrompu ». Il sera amené à créer sa propre école, pour laquelle il aura l'agrément de l'Education Nationale et qui lui permettra de démontrer la justesse de sa proposition. En effet le succès de ses élèves aux examens officiels tels que Certificat et Brevets d' Etudes est notoire. Lauriette est amené à

Projet d'une « Académie créole »

Fiche de renseignements

A. HISTORIQUE DES TRAVAUX MENES SUR LE CREOLE DE
GUADELOUPE

1. L'idée d'une académie créole en Guadeloupe est ancienne, elle remonte aux années 20. Des amoureux du « langage créole » regroupés autour de Remy Nainzouta fondent l'ACRA (Académie Créole des Antilles) dont l'objectif est la publication d'un dictionnaire. La « Revue Guadeloupéenne » semble au cœur des activités de ce groupe dans lequel on trouve Roger Fortuné, Joseph Hazael-Massieux et bien d'autres tels Yvan Doc dit Fondoc et autres animateurs des Jeux Florux de la Guadeloupe. Le dictionnaire n'a jamais été achevé, mais il est l'objectif de la publication par Auguste Bazarque d'un volumineux ouvrage intitulé « Le langage créole » ainsi que la publication par Robert Germain d'une Grammaire créole soient des résurgences de cette époque. Tous les travaux de ces précurseurs butent sur les incohérences d'une graphie étymologiste.

2. Au cours de cette même décennie G. Lauthette, instituteur « génial » pour certains, « fou » pour d'autres, sera mis à la retraite anticipée pour avoir émis l'idée qu'il fallait tenir compte du parler créole des apprenants même si ce patois n'était que du « français corrompu ». Il sera amené à créer sa propre école pour laquelle il aura l'agrément de l'Éducation Nationale et qui lui permettra de démontrer la justesse de sa proposition. En effet le succès de ses élèves aux examens officiels tels que Certificat et Brevets d'Études est notoire. Lauthette est amené à

2

théoriser son concept du maître sans livre, « les bras balants », il publie plusieurs ouvrages ronéotés sur l'enseignement « du Français aux Mathématiques » en faisant usage du créole à l'oral et jamais à l'écrit.

- 3. Autour des années 70 J. Bernabé , docteur en linguistique, professeur en Guadeloupe de la toute nouvelle Université des Antilles Guyane (UAG), publie sa volumineuse thèse en 3 tomes « Fondal-Natal » et regroupe autour de lui certains de ses étudiants (R.Fontes, D.Zandronis, H. Deglas, D. Colat Jolivière ...) pour fonder le GEREC (Groupe d'études et de recherche en espace créolophone). Bernabé, proche de A. Bentolila, spécialiste du créole haïtien, propose une graphie phonologisante du créole de la Guadeloupe à partir de celle déjà en usage en Haïti. Cette graphie dite standard 1 sera immédiatement popularisée dans des dictées créoles avec une règle qui reviendra longtemps comme un leitmotiv : celle de la « déviance maximale ». L'idée est que pour mieux différencier le Français et le Créole en usage en Guadeloupe et Martinique, pour éviter les amalgames courants (créolismes) entre ces deux langues, il fallait se positionner aux deux pôles du continuum Créole/Français. Cette idée a été adoptée avec enthousiasme par les étudiants du maître et répandue dans la population. Le créole était une langue puisque nous pouvions l'écrire et que sa graphie était différente de l'orthographe française. Le GEREC publie une revue théorique : *Espace créole*, ainsi qu'une revue pédagogique *Mofwaz*.
- 4. De nombreux travaux universitaires sont publiés dans plusieurs universités sur les langues créoles. Pour ce qui est de la Guadeloupe il faut retenir la publication de *Phonologie créole* de Guy Hazaël-Massieux, guadeloupéen, professeur de

théoriser son concept du maître sans livre, « les bras balants »
 il publie plusieurs ouvrages notés sur l'enseignement
 « du Français aux Mathématiques » en faisant usage du créole
 à l'oral et jamais à l'écrit.

3. Autour des années 70 J. Bernabé, docteur en linguistique,
 professeur en Guadeloupe de la toute nouvelle Université des
 Antilles Guyane (UAG), publie sa volumineuse thèse en 3 tomes
 « Fondal-Natal » et regroupe autour de lui certains de ses
 étudiants (R. Fontes, D. Zandroni, H. Deglas, D. Colat Jolivère...)
 pour fonder le GÉREC (Groupe d'études et de recherche en
 espace créolophone). Bernabé, proche de A. Bentolila,
 spécialiste du créole haïtien, propose une graphie
 phonologisante du créole de la Guadeloupe à partir de celle
 déjà en usage en Haïti. Cette graphie dite standard 1 sera
 immédiatement popularisée dans des dictées créoles avec une
 règle qui reviendra longtemps comme un leitmotiv, celle de la
 « deviance maximale ». L'idée est que pour mieux différencier
 le Français et le Créole en usage en Guadeloupe et Martinique,
 pour éviter les amalgames courants (créolismes) entre ces deux
 langues, il fallait se positionner aux deux pôles du continuum
 Créole/Français. Cette idée a été adoptée avec enthousiasme
 par les étudiants du maître et répandue dans la population. Le
 créole était une langue puisque nous pouvions l'écrire et que sa
 graphie était différente de l'orthographe française. Le GÉREC
 publie une revue théorique : Espace créole, ainsi qu'une revue
 pédagogique Mafwa.

4. De nombreux travaux universitaires sont publiés dans plusieurs
 universités sur les langues créoles. Pour ce qui est de la
 Guadeloupe il faut retenir la publication de Phonologie créole
 de Guy Hazaël-Massieux, guadeloupéen, professeur de

philologie à l'Université d'Aix-Marseille. Plus tard, et surtout après sa mort, c'est Marie-Christine dont le sa femme qui publiera de nombreux ouvrages sur le créole de la Guadeloupe.

5. Arrivent les année 80 D. Bebel-Gisler, docteur en sociolinguistique et chercheur du CNRS détachée en Guadeloupe, avec un proche, autre chercheur du CNRS, l'haïtien, L. Hurbon également détaché en Guadeloupe, constituent le noyau d'un groupe de réflexion sur l'école et la colonisation. Ce travail de réflexion aboutira à une école parallèle *Bwa Doubout* sur le modèle de celle G. Lauriette avec une assise théorique plus universitaire. La graphie utilisée par l'école *Bwa Doubout* est plus proche de celle des frères Desjean, des Haïtiens de New-York qui publient depuis plusieurs années une revue *SEL : journal Ayisyen alétranjé*.
6. 1984 : à la surprise générale un groupe d'enseignants du Collège de Capesterre Belle-Éau, D.Monbrand, H.Poullet et S.Telchid publient chez Hatier Antilles, avec l'aide du premier Conseil Régional de Guadeloupe, le tout premier dictionnaire créole. Cette tempête dans un verre d'eau provoque une frustration quasi hystérique chez certains linguistes, ces derniers supportant mal que des autodidactes, ignorants tout ou presque de la linguistique, aient pu leur couper l'herbe sous les pieds.
7. 1990 : une nouvelle surprise, les éditions Assimil spécialisées dans l'enseignement des langues publient pour la première fois une langue régionale selon les mêmes méthodes que les langues internationales : *Le créole sans peine* dont les auteurs sont H.Poullet et S. Telchid. La première publication de cet



philologie à l'Université d'Aix-Marseille. Plus tard, et surtout après sa mort, c'est Marie-Christine dont le sa femme qui publie de nombreux ouvrages sur le créole de la Guadeloupe.

2. Arrive en 1980 D. Bebel-Gisler, docteur en sociolinguistique et chercheur du CNRS détaché en Guadeloupe, avec un proche, autre chercheur du CNRS, l'haïtien, L. Hurbon également détaché en Guadeloupe, constituent le noyau d'un groupe de réflexion sur l'école et la colonisation. Ce travail de réflexion aboutit à une école parallèle Bwo Doudout sur le modèle de celle de G. Lanette avec une assise théorique plus universitaire. La graphie utilisée par l'école Bwo Doudout est plus proche de celle des frères Desjean, des Haïtiens de New-York qui publient depuis plusieurs années une revue "Joumal Ayisyen életranyè".

3. 1984 : la surpise générale un groupe d'enseignants du Collège de Capesteire Belle-Eau, D. Monbrand, H. Poulet et S. Telchid publient chez Hatier Antilles, avec l'aide du premier Conseil Régional de Guadeloupe, le tout premier dictionnaire créole. Cette tempête dans un verre d'eau provoque une frustration quasi hystérique chez certains linguistes, ces derniers supportant mal que des autodidactes, ignorants tout ou presque de la linguistique, aient pu leur couper l'herbe sous les pieds.

4. 1990 : une nouvelle surpise, les éditions Asimil spécialisées dans l'enseignement des langues publient pour la première fois une langue régionale selon les mêmes méthodes que les langues internationales : le créole sans peine dont les auteurs sont H. Poulet et S. Telchid. La première publication de cet

ouvrage n'a pu se faire que grâce à l'aide financière et au soutien de Max Jasor. L'ouvrage a connu dès le départ un réel succès, succès qui se prolonge encore de nos jours puisqu'il a été réédité 5 fois en 20 ans soit vendu à $5 \times 5\,000 = 25\,000$ exemplaires.

8. Entre temps J. Bernabé est parti en Martinique son pays d'origine, laissant ses étudiants orphelins. Le GEREC est devenu GERECF (F pour Francophone) puis le CRILASH. Jean Bernabé a proposé plusieurs autres standards avec de nouvelles propositions de graphie. Le standard 2 a été adopté avec beaucoup de réticences en Martinique, carrément rejeté en Guadeloupe, quant l'émigration antillaise elle est restée très partagée. Le standard 3 n'est plus utilisé que par une partie des créolistes de Martinique. Toutes ces résistances aux variantes du premier standard portent sur le sentiment d'un retour vers une graphie étymologisante et la certitude que Bernabé n'a pas pris conscience qu'il avait provoqué une révolution culturelle avec son slogan de *la déviance maximale*.
9. Depuis les années 2000 de nombreux autres chercheurs sont venus s'ajouter aux premiers dinosaures et ont publié des ouvrages sur la grammaire créole, sur la graphie du créole telle J. Sainton ou encore sur la lexicologie et la néologie telle B. Cervinka-Taulier.
10. Le succès du *dictionnaire Créole / Français de Guadeloupe* sera le signal pour de nombreux chercheurs et l'on verra la publication de dictionnaires de tous les autres créoles, notamment les deux *dictionnaires créoles de Marie-Galante* du père M. Barbotin dont l'un dans une édition allemande.

ouvrage n'a pu se faire que grâce à l'aide financière et au soutien de Max Jaso. L'ouvrage a connu dès le départ un réel succès, succès qui se prolonge encore de nos jours puisqu'il a été réédité 2 fois en 20 ans soit vendu à 2x 2 000 = 22 000 exemplaires.

8. Entre temps J. Bernabé est parti en Martinique son pays d'origine, laissant ses étudiants orphelins. Le GEREC est devenu GEREC (F pour Francophone) puis le CRILASH. Jean Bernabé a proposé plusieurs autres standards avec de nouvelles propositions de graphie. Le standard 2 a été adopté avec beaucoup de réticences en Martinique, carrément rejeté en Guadeloupe, durant l'émigration antillaise elle est restée très partagée. Le standard 3 n'est plus utilisé que par une partie des créolistes de Martinique. Toutes ces résistances aux variantes du premier standard portant sur le sentiment d'un retour vers une graphie étymologique et la certitude que Bernabé n'a pas pris conscience qu'il avait provoqué un révolution culturelle avec son slogan de la déviance maximale.

9. Depuis les années 2000 de nombreux autres chercheurs sont venus s'ajouter aux premiers dinosaures et ont publié des ouvrages sur la grammaire créole, sur la graphie du créole telle J. Sainton ou encore sur la lexicologie et la néologie telle B. Cervinka-Tallier.

10. Le succès du dictionnaire Créole / Français de Guadeloupe sera le signal pour de nombreux chercheurs et l'on verra la publication de dictionnaires de tous les autres créoles, notamment les deux dictionnaires créoles de Marie-Golante du père M. Barbotin dont l'un dans une édition allemande.

11. Depuis, l'équipe du tout premier Dictionnaire Créole / Français s'est étoffée de la présence d'un linguiste allemand R. Ludwig. Quatre autres éditions de ce dictionnaire seront publiées en 20 ans portant à 8000 exemplaires le nombre de cet ouvrage mis en circulation.
12. 2009 : un dictionnaire inverse Français /Créole : *le Déterville* (du surnom d'un célèbre vendeur de journeaux analphabète qui a fait plus pour la lecture en Guadeloupe que n'importe qui) par S.Telchid, H.Poullet, F, Anciaux vient compléter la batterie d'outils pédagogiques en Guadeloupe.
13. 2014 : publication de *Eléments pour un dictionnaire historique du créole Guadeloupéen* de H. Poullet est un premier pas vers une recherche étymologique, recherche que mène J.Sainton, alors que d'autres chercheurs dont A. Rutil et G. Nicolas sont attelés à la mise en œuvre d'un dictionnaire des synonymes.
14. Parallèlement, d'autres publications en créole, comme les Fables de La Fontaine, des bandes dessinées comme Astérix ont démontré l'intérêt de nos populations pour notre vernaculaire.
15. **En conclusion : la langue créole mobilise une grande énergie en Guadeloupe. Des chercheurs de tous bords travaillent à une meilleure connaissance de notre langue. Ils le font le plus souvent sans aide ni moyen, uniquement pour l'épanouissement de l'Identité guadeloupéenne. Je n'ai cité ici que des travaux qui ont été mis à la disposition du grand**



11. Depuis l'équipe du tout premier Dictionnaire Créole Français s'est étoffée de la présence d'un linguiste allemand R. Ludwig. Quatre autres éditions de ce dictionnaire seront publiées en 20 ans portant à 8000 exemplaires le nombre de cet ouvrage mis en circulation.

12. 2009 : un dictionnaire inverse Français Créole ; le Détéville (du surnom d'un célèbre vendeur de journaux alphabète qui a fait plus pour la lecture en Guadeloupe que n'importe qui) par S. Téchid, H. Poulet, F. Anciaux vient compléter la batterie d'outils pédagogiques en Guadeloupe.

13. 2014 : publication de *Éléments pour un dictionnaire historique du créole guadeloupéen* de H. Poulet est un premier pas vers une recherche étymologique, recherche que mène J. Sainton, alors que d'autres chercheurs dont A. Rull et G. Nicolas sont attelés à la mise en œuvre d'un dictionnaire des synonymes.

14. Parallèlement, d'autres publications en créole, comme les *Fables de La Fontaine*, des bandes dessinées comme *Astérix* ont démontré l'intérêt de nos populations pour notre vernaculaire.

15. En conclusion : la langue créole mobilise une grande énergie en Guadeloupe. Des chercheurs de tous bords travaillent à une meilleure connaissance de notre langue. Ils le font le plus souvent sans aide ni moyen, uniquement pour l'épanouissement de l'identité guadeloupéenne. Je n'ai cité ici que des travaux qui ont été mis à la disposition du grand

⑤

BERNARD 6

public, il va de soi qu'il en existe de nombreux autres comme mémoires et thèses dans différentes universités.

2216930

(2)

BERN 165

6v

mémoires et thèses dans différentes universités.
public, il va de soi qu'il en existe de nombreux autres comme

B - Objectifs pour une « Académie créole ».

Avant de répondre à la question : « *Quels devraient être les objectifs d'une Académie créole ?* » peut-être faut-il se poser la question de la nécessité d'un tel organisme.

- Sachant que la fonction prioritaire de toute académie de langue est d'abord de chercher à *normaliser* celle-ci, c'est-à-dire à définir des *normes* phonologiques, lexicologiques, morphologiques, syntaxiques et graphiques de la langue (et non de la parole).
- Sachant que cet aspect *normatif* est généralement énoncé sous forme de *règles* à respecter et que la réglementation de la langue est le plus souvent une fonction de l'Etat qui délègue ce pouvoir à l'Académie.
- Sachant que cette mainmise de l'Etat sur la langue n'a d'autre objectif qu'un contrôle de la parole écrite pour une meilleure maîtrise de l'Education, de l'Information et de la Communication.

Nous sommes en droit de nous demander quel *Etat* devrait déléguer ce pouvoir à cet organisme de réglementation de la langue et quel est le périmètre du pouvoir de cet état étant donné que la /les langues créole(s) dépend(ent) de plusieurs Etats (4 déjà dans la Caraïbe : Haïti, France, Dominique, Sainte-Lucie).

Imaginons que pour court-circuiter cette première difficulté nous acceptions l'idée qu'un Pouvoir Régional périphérique - à qui un Etat central déléguerait ce pouvoir- se permette de créer une Académie sous sa seule responsabilité, il va de soi alors que son pouvoir normatif ne saurait légiférer au-delà des frontières de cette région. Limité dans l'espace, on peut se demander si ce pouvoir ne serait pas également limité dans le temps et si la survie et le pouvoir de cette Académie ne seraient pas remis en cause par tout changement institutionnel ou statutaire (par exemple du pouvoir régional en question).

Outre ces écueils d'ordre législatif, nous nous heurtons à la légitimité de cette académie, savoir si les membres sont cooptés, nommés, élus et par qui ? Pour combien de temps ? Dans notre contexte, celui d'une communauté de rares créolistes universitaires diplômés et de plus nombreux militants autoproclamés créolistes, non diplômés d'université mais connus comme spécialistes de cette discipline par la population, comment décider de qui fait quoi ? Qui est habilité

B - Objectifs pour une « Académie créole »

Avant de répondre à la question : « Quels devraient être les objectifs d'une Académie créole ? » peut-être faut-il se poser la question de la nécessité d'un tel organisme.

- Sachant que la fonction prioritaire de toute académie de langue est d'abord de chercher à normaliser celle-ci, c'est-à-dire à définir des normes phonologiques, lexicologiques, morphologiques, syntaxiques et graphiques de la langue (et non de la parole).
- Sachant que cet aspect normatif est généralement énoncé sous forme de règles à respecter et que la réglementation de la langue est le plus souvent une fonction de l'Etat qui délègue ce pouvoir à l'Académie.
- Sachant que cette mission de l'Etat sur la langue n'a d'autre objectif qu'un contrôle de la parole écrite pour une meilleure maîtrise de l'éducation, de l'information et de la communication.

Nous sommes en droit de nous demander quel Etat devrait déléguer ce pouvoir à cet organisme de réglementation de la langue et quel est le périmètre du pouvoir de cet état étant donné que les langues créoles dépendent de plusieurs Etats (à déjà dans la Caraïbe : Haïti, France, Dominique, Sainte-Lucie).

Imaginons que pour court-circuiter cette première difficulté nous acceptions l'idée d'un pouvoir régional périphérique - à l'instar d'un Etat central - déléguant ce pouvoir - se permettre de créer une Académie sous sa seule responsabilité, il va de soi alors que son pouvoir normatif ne saurait légitimer au-delà des frontières de cette région. Limité dans l'espace, on peut se demander si ce pouvoir ne serait pas également limité dans le temps et si la survie et le pouvoir de cette Académie ne seraient pas tenus en cause par tout changement institutionnel ou statutaire (par exemple du pouvoir régional en question).

Outre ces écueils d'ordre législatif, nous nous heurtons à la légitimité de cette académie, savoir si les membres sont cooptés, nommés, élus et par qui ? Pour combien de temps ? Dans notre contexte, celui d'une communauté de rares créateurs universitaires diplômés et de plus nombreux militants auto-proclamés créateurs, non diplômés d'université mais connus comme spécialistes de cette discipline par la population, comment décider de qui fait quoi ? Qui est habilité

à faire quoi ? Faut-il procéder à une hiérarchisation au sein de l'Académie ou imaginer une collégialité sans hiérarchie ? Comment éviter dans cette dernière éventualité des ordres de préséance de certains et des susceptibilités paralysantes des autres ?

Si par extraordinaire, ces susceptibilités mises sous le boisseau, nous parvenions à un consensus pour désigner d'une manière ou d'une autre les membres de l'Académie en question, comment la faire fonctionner, avec quel budget ? L'activité des membres sera-t-elle bénévole ou rétribuée ? Sur quels critères : leur présence aux séances de travail ou leurs productions ?

Et maintenant que nous avons soulevé toutes ces questions, partons de l'hypothèse qu'elles ont toutes trouvé des réponses adéquates, voyons les objectifs que pourrait avoir l'*Académie créole de la Guadeloupe*.

Nous pourrions les classer selon un échancier

1. Objectifs à court terme : 2015-2016

En attendant une mise en place définitive et pour éviter des erreurs qui pourraient créer une atmosphère délétère par la suite :

- **Nommer une commission préparatoire** qui pourrait - tout en préparant des **assises du créole** pour la constitution d'un office de la langue créole (ou d'un observatoire)- étudier les exemples de la mise en place d'autres Académies créoles comme celles d'Haïti ou de Maurice et produire ses conclusions dans l'année avant la tenue des dites assises.

2. Objectifs à moyen terme : 2016- 2020

- **Adopter une graphie** qui soit suffisamment souple pour lui permettre des évolutions ultérieures. (exemple écrire *Fwansé* ou *Fransé*, *gwoka* ou *groka*, *kaz a-w* ou *kaz a'w*)
- **Etablir un Atlas linguistique** des différentes variétés dialectales du créole guadeloupéen. (Grande-Terre, Sud Basse-Terre + les Saintes, Marie-Galante, Côte sous le vent)
- **Produire une grammaire populaire** accessible à tous afin que tout un chacun puisse mieux comprendre le fonctionnement de la langue et se faisant la parler correctement, c'est-à-dire en respectant le minimum de règles morphosyntaxiques (exemple :

5

à faire quoi ? faut-il procéder à une hiérarchisation au sein de l'Académie ou imaginer une collégialité sans hiérarchie ? Comment éviter dans cette dernière éventualité des ordres de préséance de certains et des susceptibilités par conséquent des autres ?

Si par extraordinaire, ces susceptibilités mises sous le boisseau, nous parvenons à un consensus pour désigner d'une manière ou d'une autre les membres de l'Académie en question, comment la faire fonctionner, avec quel budget ? L'activité des membres sera-t-elle bénévole ou rémunérée ? sur quels critères : leur présence aux séances de travail ou leurs productions ?

Et maintenant que nous avons soulevé toutes ces questions, parlons de l'hypothèse qu'elles ont toutes trouvé des réponses adéquates, voyons les objectifs que pourrait avoir l'Académie créée de la Guadeloupe.

Nous pourrions les classer selon un échancier

1. Objectifs à court terme : 2015-2016

En attendant une mise en place définitive et pour éviter des erreurs qui pourraient créer une atmosphère délétère par la suite :

- Nommer une commission préparatoire qui pourrait - tout en préparant des assises du créole pour la constitution d'un office de la langue créole (ou d'un observatoire) - étudier les exemples de la mise en place d'autres Académies créoles comme celles d'Haïti ou de Maurice et produire ses conclusions dans l'année avant la tenue des dites assises.

2. Objectifs à moyen terme : 2016 - 2020

- Adopter une graphie qui soit suffisamment souple pour lui permettre des évolutions ultérieures. (exemple écrire Fwansé ou Fwansè, gwoko ou gwoko, kot a-w ou kot a'w)
- Établir un Atlas linguistique des différentes variétés dialectales du créole guadeloupéen (Grande-Terre, Sud Basse-Terre + les Saintes, Marie-Galante, Côte sous le vent)
- Produire une grammaire populaire accessible à tous afin que tout un chacun puisse mieux comprendre le fonctionnement de la langue et se faisant la parler correctement, c'est-à-dire en respectant le minimum de règles morphosyntaxiques (exemple :

3

BERN 165 9.

ne pas dire *lé moun* mais *sé moun-la*). Organiser des formations pour les journalistes de l'audio-visuel responsables du parler *kyòlòlò* actuel.

3. Objectifs à long terme de 2020 ...

- **Produire un dictionnaire monolingue des créoles des Petites Antilles.** (La mise en œuvre de cet objectif à long terme n'a pas besoin d'attendre 2020 pour envisager sa conception et le début de sa mise en place, en effet il existe déjà séparément des dictionnaires créoles de Dominique, de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de Sainte-Lucie).
- **Constituer un centre de documentation** des créoles antillais avec des ouvrages se rapportant tant à la langue qu'à la culture créoles
- **Mettre en ligne sur un site informatique portant le nom de l'organisme (Académie / Observatoire / Office)** toutes informations concernant la langue créole y compris des éléments de grammaire ainsi que les dictionnaires actuels.

En conclusion : **La mise en place d'une Académie créole risque d'être une opération délicate mais il s'agit d'une nécessité si l'on veut éviter le délitement de la langue créole et à terme sa disparition. Une prise de conscience politique de cette nécessité ne sera pas suffisante, il faudra y mettre les moyens. Sa réalisation ne pourra qu'honorer ceux et celles qui sauront la mener à bien car elle participera à l'épanouissement de notre identité créole, antillaise, caribéenne.**



ne pas dire le moum mais se moum-la). Organiser des formations pour les journalistes de l'audio-visuel responsables du parler kyéolo actuel.

3. Objectifs à long terme de 2020 ...

- Produire un dictionnaire monolingue des créoles des Petites Antilles. (La mise en oeuvre de cet objectif à long terme n'a pas besoin d'attendre 2020 pour envisager sa conception et le début de sa mise en place, en effet il existe déjà séparément des dictionnaires créoles de Dominique, de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de Saint-Lucie).
- Constituer un centre de documentation des créoles antillais avec des ouvrages se rapportant tant à la langue qu'à la culture créoles
- Mettre en ligne sur un site informatique portant le nom de l'organisme (Académie / Observatoire / Office) toutes informations concernant la langue créole y compris des éléments de grammaire ainsi que les dictionnaires actuels.

En conclusion : La mise en place d'une Académie créole risque d'être une opération délicate mais il s'agit d'une nécessité si l'on veut éviter le délitement de la langue créole et à terme sa disparition. Une prise de conscience politique de cette nécessité ne sera pas suffisante, il faudra y mettre les moyens. Sa réalisation ne pourra honorer ceux et celles qui sauront la mener à bien car elle participera à l'épanouissement de notre identité créole, antillaise, caribéenne.

C. Projet Académie créole

C. Voies et moyens

1. Assises des Cultures et Langues créoles.

Calendrier : mars 2015. Profiter que le Rectorat de Guadeloupe organise ses manifestations culturelles autour du créole en mars pour proposer à l'éducation nationale une collaboration à la tenue d'« Assises de la Créolité ».

En amont

- préparer une bonne documentation sur les Académies créoles d'Haïti et de Maurice. Inviter un universitaire ou écrivain connu (non impliqué dans ces académies) de chacun de ces pays à faire un rapport sur le fonctionnement de cette institution dans leur pays. Puis les inviter à venir en Guadeloupe en parler.
- définir les thèmes qui seront abordés au cours de ces assises ainsi qu'établir la liste des participants aux séances de travail. Une seule séance (ouverture ou clôture) serait ouverte au grand public et à la presse.

2. **Le pré-projet** (qui sera probablement à modifier par les résultats des Assises). Pour faire vite nous dirons désormais « académie », en sachant qu'il peut s'agir d'un « office » ou d'un « observatoire ».

Pour éviter toute dépense somptuaire il conviendrait de faire au départ avec l'existant.

- Un local fixe à Basse-Terre, Capesterre BE ou Pointe-à-Pitre, dédié, en hommage, à une grande figure de l'histoire de la Guadeloupe, offert par une de ces municipalités ou l'agglomération concernée. Ce local devrait comporter une salle d'accueil, un bureau privé, une salle de réunion pouvant



C. Projet Académie créole

C. Voies et moyens

1. Assises des Cultures et Langues créoles

Calendrier : mars 2015. Profiter que le Rectorat de Guadeloupe organise ses manifestations culturelles autour du créole en mars pour proposer à l'éducation nationale une collaboration à la tenue d'« Assises de la Créolité ».

En amont

- préparer une bonne documentation sur les Académies créoles d'Haïti et de Maurice. Inviter un universitaire ou écrivain connu (non impliqué dans ces académies) de chacun de ces pays à faire un rapport sur le fonctionnement de cette institution dans leur pays. Puis les inviter à venir en Guadeloupe en parler.
- définir les thèmes qui seront abordés au cours de ces assises ainsi qu'établir la liste des participants aux séances de travail. Une seule séance (ouverture ou clôture) serait ouverte au grand public et à la presse.

2. Le pré-projet (qui sera probablement à modifier par les résultats des Assises). Pour faire vite nous dirons désormais « académies », en sachant qu'il peut s'agir d'un « office » ou d'un « observatoire ».

Pour éviter toute déception somptuaire il conviendrait de faire au départ avec l'existant.

- Un local fixe à Basse-Terre, Capsterre BE ou Pointe-à-Pitre, dédié, en hommage, à une grande figure de l'histoire de la Guadeloupe, offert par une de ces municipalités ou l'agglomération concernée. Ce local devrait comporter une salle d'accueil, un bureau privé, une salle de réunion pouvant

②

recevoir une vingtaine de personnes. L'entretien du local étant à la charge de celui qui le met à disposition.

- Un secrétaire permanent rémunéré dont il faudra définir les temps de présence ainsi que les fonctions exactes.
- 12 membres de l'académie (2x6 ou 3x4) dont la désignation sera faite sur une liste (avec C.V) présentée aux deux collectivités majeures qui s'engagent. Les membres de l'académie seront des contractuels. Seul le secrétaire permanent serait rémunéré. Les autres membres non.
- Un contrat lierait les membres de l'académie et les bailleurs de fonds. La commande serait financée par étape planifiée en fonction de sa réalisation. Les séances de réunion de l'Académie pourraient se tenir soit au local, soit dans les communes (qui adhèrent au projet). Ces communes financeraient le déplacement, en échange elles auraient droit à certains services de l'Académie.
- Un statut d'académicien pourrait voir le jour et assurer la notoriété de l'ensemble des membres de l'Académie (v. sociétés savantes). Définir, en droit, de quelle autorité dépend l'organisme.

3. les moyens (quelques suggestions)

Une enveloppe fixe, à déterminer, pourrait assurer le fonctionnement de l'académie, cependant des prestations de services (formations, traductions, corrections de manuscrits) pourraient permettre à celle-ci d'améliorer ses moyens.

Dans le paragraphe précédent j'ai proposé 12 membres soit 2x6 si les deux Collectivités majeures existent encore l'an prochain, ou 3x4 dans l'hypothèse ou d'autres cofinancements verraient le jour, je pense à l'Education Nationale, les Collectivités communales, ou la

recevoir une vingtaine de personnes. L'entretien du local étant à la charge de celui qui le met à disposition.

- Un secrétaire permanent rémunéré dont il faudra définir les temps de présence ainsi que les fonctions exactes.
- 12 membres de l'Académie (2x6 ou 3x4) dont la désignation sera faite sur une liste (avec C.V) présentée aux deux collectivités majeures qui s'engagent. Les membres de l'Académie seront des contractuels. Seul le secrétaire permanent serait rémunéré. Les autres membres non
- Un contrat lierait les membres de l'Académie et les bailleurs de fonds. La commande serait financée par étape planifiée en fonction de sa réalisation. Les séances de réunion de l'Académie pourraient se tenir soit au local, soit dans les communes (qui adhèrent au projet). Ces communes financeraient le déplacement, en échange elles auraient droit à certains services de l'Académie.
- Un statut d'académicien pourrait voir le jour et assurer la notoriété de l'ensemble des membres de l'Académie (v. sociétés savantes). Définir, en droit, de quelle autorité dépend l'organisme.

3. les moyens (quelques suggestions)

Une enveloppe fixe, à déterminer, pourrait assurer le fonctionnement de l'Académie, cependant des prestations de services (formations, traductions, corrections de manuscrits) pourraient permettre à celle-ci d'améliorer ses moyens.

Dans le paragraphe précédent j'ai proposé 12 membres soit 2x6 si les deux Collectivités majeures existent encore l'an prochain, ou 3x4 dans l'hypothèse ou d'autres connancements viennent le jour, je pense à l'Éducation Nationale, les Collectivités communales, ou la

3

BERN 165 12 ^

DGLFLF (Délégation Générale de la Langue Française et des Langues de France). Le Délégué actuel, monsieur Xavier North semble très intéressé par l'opération « Académie créole ».

Une collaboration régionale type **Alliances Créoles** dans le cadre du projet CIGAREL avec comme membres Dominique, Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, Grenade et Venezuela, pourraient participer partiellement au financement. L'objectif serait alors de mettre au point un CLE (Créole Langue Etrangère) qui à l'instar du FLE (Français Langue Etrangère) produirait un référentiel linguistique et culturel pour l'enseignement du créole.

Enfin, pour éviter les comparaisons malveillantes il faudrait tenir compte des enveloppes accordées à des structures similaires (exemple Rèpriz CMDT, société d'Histoire, etc)

En résumé : nous ne pouvons à priori déterminer les moyens à mettre au service de cette hypothétique structure académique tant que ses commanditaires n'auront pas défini quelles en seraient les missions. Par ailleurs il semble indispensable de bien connaître la voie qu'ont empruntée d'autres pays créoles pour la création de leur Académie, afin de bénéficier de leur expérience et d'éviter d'inutiles écueils.

DGRLF (Délégation Générale de la Langue Française et des Langues de France). Le Délégué actuel, monsieur Xavier North semble très intéressé par l'opération « Académie créole ».

Une collaboration régionale type Alliances Créoles dans le cadre du projet CIGAREL avec comme membres Dominique, Martinique, Sainte-Lucie, Trinitad, Grenade et Venezuela; pourraient participer partiellement au financement. L'objectif serait alors de mettre au point un CLE (Créole Langue Etrangère) qui à l'instar du FLE (Français Langue Etrangère) produirait un référentiel linguistique et culturel pour l'enseignement du créole.

Enfin, pour éviter les comparaisons malveillantes il faudrait tenir compte des enveloppes accordées à des structures similaires (exemple Repz CMOI, société d'histoire, etc)

En résumé : nous ne pouvons à priori déterminer les moyens à mettre au service de cette hypothétique structure académique tant que ses commanditaires n'auront pas défini quelles en seraient les missions. Par ailleurs il semble indispensable de bien connaître la voie qu'ont empruntée d'autres pays créoles pour la création de leur Académie, afin de bénéficier de leur expérience et d'éviter d'inutiles écueils.